

# Fiche signalétique

## Cartouche d'Encre( LB) (MSDS:H086042-00-04-NA-F)

### Section 1. Identification du produit chimique et de la compagnie

**Nom commercial** : Cartouche d'Encre(LB)  
**Code** : H086042-00  
**Utilisations** : Encre  
**Fournisseur/Fabriquant** : Noritsu Koki Co., Ltd, 579-1, Umehara, Wakayama-shi, 640-8550, Japan  
Emergency: +81 73 454 0309 Phone: +81 73 454 0309 Fax: +81 73 454 4618  
Email: msds@nkc.noritsu.co.jp  
**En cas d'urgence** : CHEMTREC, U.S. : (800) 424-9300 International: (703) 527-3887

### Section 2. Identification des risques

**État physique** : Liquide.  
**Vue d'ensemble des** : AVERTISSEMENT !

**Urgencies** : RISQUE DE CANCER  
CONTIENT UNE SUBSTANCE QUI PEUT PROVOQUER LE CANCER  
Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Laver abondamment après usage.

**Voies d'absorption** : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

**Effets aigus potentiels sur la santé**

**Yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Ingestion** : Peut être nocif en cas d'ingestion.

**Effets chroniques potentiels sur la santé**: Effets cancérogènes: Classé + (Prouvé.) selon NIOSH [Noir de carbone]. Classé 2B (Possible pour l'homme.) selon CIRC [Noir de carbone]. Classé A4 (Ne peut être classifié pour l'homme ou l'animal.) selon ACGIH [Noir de carbone].  
Effets mutagènes: Non disponible.  
Effets tératogènes: Non disponible.

**Conditions médicales aggravées par une surexposition** : Une exposition répétée ou prolongée ne devrait aggraver aucun trouble médical.

Voir Information toxicologique (section 11)

### Section 3. Composition et information sur les ingrédients

					Numéro CAS	% en poids	
<b>États-Unis</b>							
Glycérine, (Glycérol)					56-81-5	20 - 25	
Noir de carbone					1333-86-4	< 1	
<b>Canada</b>							
Glycérine, (Glycérol)					56-81-5	20 - 25	
Noir de carbone					1333-86-4	< 1	
<b>Mexique</b>							
	<b>Numéro NU</b>	<b>DIVS</b>	<b>Classification</b>				
			<b>H</b>	<b>F</b>	<b>R</b>	<b>Spécial</b>	
Glycérine, (Glycérol)	Non réglementé.	-	0	1	0	56-81-5	20 - 25
Noir de carbone	Non réglementé.	1750 mg/m <sub>3</sub>	2	0	0	1333-86-4	< 1

Ce produit est classé comme dangereux sous les lois de l'OSHA aux États-Unis, du SIMDUT au Canada et de la NOM-018-STPS-2000 au Mexique.

Voir chapitres 8, 11 et 14 pour plus de détails.

## Section 4. Premiers soins

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et allongée. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Note au médecin traitant** : Il n'existe aucun antidote spécifique. Le personnel médical doit communiquer avec un centre antipoison.

## Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Ininflammable.
- Risques d'incendie en présence de substances diverses** : Légèrement inflammable en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique et chaleur.

Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Garder le personnel non requis éloigné. Utiliser un équipement de protection approprié.
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.
- Méthodes de nettoyage** : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. Dans le cas d'un déversement accidentel minime, ajouter un produit absorbant (on peut utiliser de la terre en l'absence d'un autre produit adéquat), puis ramasser le produit avec une pelle et le placer dans un récipient à fermeture hermétique imperméable à l'eau en vue de l'élimination. Pour les déversements majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

## Section 7. Manutention et entreposage

- Manutention** : Laver abondamment après usage.
- Entreposage** : Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé.

## Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

- Système de contrôle technique** : Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle.

**Protection individuelle**

**Yeux**

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée ou aux poussières. Recommandé :Lunettes de sécurité.



**Respiratoire**

: Non applicable.

**Mains**

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. >8 heure(s) (temps de protection): Gants jetables en vinyle.

**Peau/Corps**

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Corps: Recommandé :Blouse de laboratoire (sarrau).



**Protection individuelle lors d'un grand déversement** : Lunettes de sécurité, lunettes anti-éclaboussures ou un masque facial. Gants étanches. Vêtement de protection complet. Bottes. Le port d'un respirateur autonome approuvé NIOSH ou l'équivalent est recommandé de même qu'un vêtement de protection complet.

**Nom du produit États-Unis**

Glycérine, (Glycérol)

**Limites d'exposition**

**ACGIH TLV (États-Unis, 9/2004).**

TWA: 10 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Buée

**OSHA PEL (États-Unis, 8/1997).**

TWA: 5 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Fraction inhalable

TWA: 15 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Toutes les formes.

**ACGIH TLV (États-Unis, 1/2004).**

TWA: 3.5 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Toutes les formes.

**NIOSH REL (États-Unis, 12/2001).**

TWA: 3.5 mg/m<sup>3</sup> 10 heure(s). Forme: Toutes les formes.

**OSHA PEL (États-Unis, 8/1997).**

TWA: 3.5 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Toutes les formes.

Noir de carbone

**Canada**

Glycérine, (Glycérol)

**ACGIH TLV (Canada, 9/2004).**

TWA: 10 mg/m<sup>3</sup> 8 heure/heure(s). Forme: Buée

Noir de carbone

**ACGIH TLV (Canada, 2003).**

TWA: 3.5 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Toutes les formes.

**Mexique**

Glycérine, (Glycérol)

**NOM-010-STPS (Mexique, 12/1999).**

CPT: 10 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Fumée

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

**Section 9. Propriétés physiques et chimiques**

**État physique**

: Liquide.

**Couleur**

: Gris.

**Odeur**

: légèrement.

**PH**

: 9.0-10.2

**Point**

: 100°C (212°F)

**d'ébullition/condensation**

**Point de fusion/congélation** : 0°C (32°F)

**Densité relative**

: 1.08 (Eau = 1)

**Pression de vapeur**

: La plus haute valeur connue est 2.3 kPa (17.5 mm Hg) (à 20°C) (Eau).

**Densité de vapeur**

: >1 (Air = 1)

**Vitesse d'évaporation**

: >1 (Glycérine, (Glycérol)) comparé à Éther anhydre.

**Viscosité**

: Dynamique: <500 cP

**Ionicité (dans l'eau)**

: Amphotère. (Eau).

**Propriétés de dispersion**

: Voir la solubilité dans l'eau, méthanol, acétone.

**Solubilité**

: Miscible dans l'eau.

## Section 10. Stabilité et réactivité

- Stabilité du produit et réactivité** : Le produit est stable.
- Incompatibilité avec différentes substances** : Réactif avec agents oxydants.
- Polymérisation Dangereuse** : Ne se produira pas.

## Section 11. Information toxicologique

### Données toxicologiques

Nom des ingrédients	Test	Résultat	Voie	Espèces
Glycérine, (Glycérol)	DL50	12600 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	4090 mg/kg	Orale	Souris
	DL50	7750 mg/kg	Orale	Cochon d'Inde
Noir de carbone	DL50	>15400 mg/kg	Orale	Rat

### Effets aigus

- Yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Peau** : Aucun effet important ou danger critique connu..
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Peut être nocif en cas d'ingestion.

**Effets chroniques potentiels sur la santé:** Effets cancérogènes: Classé + (Prouvé.) selon NIOSH [Noir de carbone]. Classé 2B (Possible pour l'homme.) selon CIRC [Noir de carbone]. Classé A4 (Ne peut être classifié pour l'homme ou l'animal.) selon ACGIH [Noir de carbone].  
Effets mutagènes: Non disponible.  
Effets tératogènes: Non disponible.

## Section 12. Information sur l'écologie

**Données sur l'écotoxicité** : Non applicable.

Nom des ingrédients	Espèces	Période	Résultat
Glycérine, (Glycérol)	Oncorhynchus mykiss (CL50)	96 heure/heures	54000 mg/l

**Produits de dégradation** : Ces produits peuvent être oxydes de carbone et de l'eau.

## Section 13. Considérations lors de l'élimination

**Élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux.

Consulter les autorités locales ou régionales.

## Section 14. Information relative au transport

### Classification

Mexique/ TMD/ DOT/ IMDG/ IATA: Non réglementé.

### Étiquette

Non applicable.

### Autres informations

Non applicable.

## Section 15. Information réglementaire

### États-Unis

**Classification HCS** : Cancérogène

**Réglementations États-Unis** : TSCA : Tous les ingrédients sont inscrits.  
 SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses: Aucun produit n'a été trouvé.  
 SARA 302/304 plan d'urgence et préavis: Aucun produit n'a été trouvé.  
 SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Glycérine, (Glycérol);  
 SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Glycérine, (Glycérol): Risque immédiat (aigu) pour la santé, Danger d'intoxication différée (chronique)  
 CWA (Clean Water Act) 307: Aucun produit n'a été trouvé.  
 CWA (Clean Water Act) 311: Aucun produit n'a été trouvé.  
 CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels: Aucun produit n'a été trouvé.  
 CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées: Aucun produit n'a été trouvé.  
 CAA (Clean Air Act) 112 Substances toxiques réglementées: Aucun produit n'a été trouvé.

**Réglementations d'État** :Pennsylvanie RTK: Glycérine, (Glycérol): (risque générique pour l'environnement); Noir de carbone: (risque générique pour l'environnement)  
 Massachusetts RTK: Glycérine, (Glycérol); Noir de carbone  
 New Jersey: Noir de carbone  
**WARNING:** This product contains a chemical known to the State of California to cause cancer.

Nom des ingrédients	Cancer	Effet sur la reproduction	Pas de niveau de risque significatif	Posologie maximum acceptable
Noir de carbone	Oui.	Non.	Non.	Non.

### Canada

**SIMDUT (Canada)** : Classe D-2A: Substance ayant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).  
 DSL : Tous les ingrédients sont inscrits.

### Mexique

**Classification :**



### Réglementations Internationales

**Listes internationales** : Tous les ingrédients sont inscrits sur les principaux inventaires internationaux ou sont exemptés d'y être inscrits en Australie (AICS), Europe (EINECS/ELINCS), Corée (TCCL), Japon (METI/MOL), Philippines (RA6969).

## Section 16. Renseignements supplémentaires

**Renseignements à indiquer sur l'étiquette :** RISQUE DE CANCER  
CONTIENT UNE SUBSTANCE QUI PEUT PROVOQUER LE CANCER  
PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU.  
PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE DE LA PEAU.

**Hazardous Material Information System (États-Unis)**

Santé	*	1
Risques d'incendie		1
Réactivité		0
Protection individuelle		C

**National Fire Protection Association (États-Unis)**



### Références

: ANSI Z400.1, MSDS Standard, 2004. -Fiche signalétique du fabricant. - 29CFR Partie 1910.1200 Règlementation OSHA sur les Fiches Signalétiques. - 49CFR Table de la Liste des substances dangereuses, #UN, Appellations réglementaires, GE. -Gazette du Canada Partie II, Vol. 122, No. 2 Enregistrement DORS/88-64 31 décembre 1987 Loi sur les Produits Dangereux, "Liste de divulgation des Ingrédients". - Règlement canadien du Transport des Matières Dangereuses, et les Annexes, Version Langage Clair, 2005. - Standards officiels du Mexique NOM-018-STPS-2000 et NOM-004-SCT2-1994.

**Date d'édition** : 11/09/2009  
**Version** : 5

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenues aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.